



## ANALYSE DU PACTE DE MARRAKECH - Synthèse<sup>1</sup>

Le 31 mai 2023

Le Pacte mondial sur les migrations, ou pacte de Marrakech, signé par la France en 2018, exprime une position officielle de la France sur l'immigration.

Ce pacte présente de bonnes intentions, comme l'encouragement des immigrants à rester dans leur pays d'origine, la lutte contre les passeurs, l'action pour l'intégration et la cohésion sociale.

Mais il faut constater que ces bonnes intentions restent lettre morte en France : les ONG favorisant le trafic des passeurs sont au contraire encouragées et subventionnées par des organismes publics, notre cohésion sociale s'effondre<sup>2</sup>.

En outre ces bonnes intentions sont insuffisantes pour masquer le biais idéologique du pacte. Cette analyse en récapitule les trois dangers principaux :

- du point de vue légal, le pacte efface les privilèges et la protection garantis à la citoyenneté nationale dans chaque pays.
- du point de vue de la civilisation, il présente une analyse tronquée, fortement biaisée en faveur de l'immigration massive.
- du point de vue politique, il accélère la confiscation des souverainetés nationales au profit d'une institution mondiale, l'ONU.

1 - Pour la concision de cette synthèse, de nombreuses citations et références ont été supprimées. On peut se reporter à l'étude complète (Analyse du pacte de Marrakech) sur le site où on trouve toutes les études de MBC : [www.mairespourlebiencommun.fr/%C3%A9tudes](http://www.mairespourlebiencommun.fr/%C3%A9tudes). Ce lien ne sera pas répété dans la suite du document.

2- Voir l'étude de MBC : La politique française de l'immigration.

## 1 Le pacte dissout les lois protégeant la nationalité

### A) Il efface la différence de traitement entre immigrants réguliers et irréguliers

Mises à part quelques nuances, comme l'étendue des prestations sociales, le texte n'établit pas de différence entre réguliers et irréguliers. Il reconnaît « l'obligation [...] de protéger les droits de l'homme **de tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire** » (n°11 ; n°15 f) ; n°27).

Le pacte demande que les « sans-papiers » bénéficient des « services de base » : « de sorte que les migrants qui ne disposent pas d'une preuve de nationalité ou d'une identité légale ne soient pas privés d'accès aux services de base ni de la jouissance des droits de l'homme » (objectif 4, n°18, f).

Le pacte réclame l'accès aux aides sociales des pays d'accueil, y compris pour les irréguliers : « **Objectif 15 : Nous nous engageons à faire en sorte que tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire, puissent exercer leurs droits de l'homme en leur assurant un accès sûr aux services de base<sup>3</sup>.** »

Objectif 15, b) : « Veiller à ce que la coopération [...] n'ait pas pour effet de placer les **migrants irréguliers** dans une situation de plus grande vulnérabilité en les privant d'un accès sûr aux services de base ».

### B) Il privilégie la défense systématique des irréguliers au détriment des sanctions

Selon le pacte, la sanction peut être « inappropriée », la rétention n'est qu'un « dernier recours » et doit être « la plus courte possible » :

« **Déterminer si la prise de sanctions est appropriée en cas d'entrée ou de séjour irrégulier[...]et, dans l'affirmative, veiller à ce que celles-ci soient proportionnées, équitables, non discriminatoires** » (objectif 11, n°27, f).

« **Objectif 13 : Ne recourir au placement en rétention administrative des migrants qu'en dernier ressort et chercher des solutions de rechange.** »

3 - Le contenu des « services de base » est flou : les obligations incombant aux pays d'accueil sont, à la lecture du pacte, bien supérieures à ce que nous nommons prestations sociales.

Le pacte estime qu'une sanction contre les irréguliers peut être « arbitraire » : « 29. Nous nous engageons à ce que le placement en rétention administrative [...] ne soit pas arbitraire, soit fondé sur le droit, dans le respect des principes de nécessité et de proportionnalité, et sur les conclusions d'évaluations individuelles, [...] pour la période la plus courte possible [...]. Nous nous engageons [...] à donner la priorité aux solutions non privatives de liberté [...], en ne recourant à [la rétention] qu'en dernier recours. »

Qualifier la rétention d'arbitraire nous semble un retournement du droit : ce qui est arbitraire c'est la pénétration illégale dans les frontières nationales, et non pas la rétention ! Cette inversion du droit était bien résumée et défendue par Georges Soros dès 2015 : « Notre plan traite la protection des réfugiés comme le but, et les frontières nationales comme l'obstacle »<sup>4</sup>.

Le pacte demande « l'interdiction des expulsions collectives », et réclame « des évaluations individuelles » (objectif 8, n°24, a). Ceci rend en pratique impossible le refoulement immédiat d'une masse d'immigrants clandestins une fois qu'ils ont touché le sol national, vu la charge de l'étude de chaque cas individuel lors des arrivées massives.

### C) Le pacte demande l'extension des services du pays d'accueil au profit des clandestins

Il réclame des gouvernements la mise en place d'une série de services d'accueil spécifiques pour les clandestins<sup>5</sup> :

- **Conseils juridiques gratuits** : « en facilitant leur accès, gratuit ou pour une somme modique, à des conseils juridiques et à l'assistance d'un avocat qualifié et indépendant, ainsi que le droit à l'information et à un réexamen régulier d'une ordonnance de mise en rétention » (Objectif 13 d).
- **Interprètes** : « que tous les migrants [...] soient informés des motifs de leur rétention, dans une langue qu'ils comprennent, [...] faciliter l'exercice de leurs

4 - Selon Bloomberg, 30/10/2015, <https://fr.sott.net/article/27880-George-Soros-utilise-les-refugies-comme-une-arme-pour-diviser-l-Europe>, [www.spectator.co.uk/article/-european-values-won-t-last-long-without-national-borders](http://www.spectator.co.uk/article/-european-values-won-t-last-long-without-national-borders), [www.projectsyndicate.org/commentary/rebuilding-refugee-asylum-system-by-george-soros-2015-09](http://www.projectsyndicate.org/commentary/rebuilding-refugee-asylum-system-by-george-soros-2015-09)

5 - Cette adaptation n'est pas nécessaire pour les immigrants réguliers puisque le nombre de ceux-ci est contrôlé pour ne pas déborder les capacités d'accueil.

droits, notamment celui de communiquer sans délai avec leur mission consulaire ou diplomatique, un représentant légal et leur famille » (Obj. 13 e).

- **Rétention accompagnée de tous les « services de base »** : nourriture, santé, assistance juridique, moyens de communication, logement : « Réduire les conséquences négatives [...] d'un placement en rétention administrative [...], en veillant à ce que la rétention dure le moins longtemps possible, [...] qu'ils aient accès à des soins de santé de base, à des services d'orientation et d'assistance juridiques, à l'information et aux moyens de communication » (Objectif 13 f).
- **Formation et contrôle des personnels des centres d'accueil** : « que tous les fonctionnaires [...] aient suivi des formations sur la non-discrimination et la prévention des arrestations et rétentions arbitraires, [...] qu'ils répondent de toute violation des droits de l'homme » (Objectif 13 g).
- **Extension des services de santé nationaux** : « Tenir compte des besoins de santé des migrants dans les politiques et plans de santé nationaux et locaux, en renforçant [...] les capacités [...] de prestation de services, [...] abordables et non discriminatoires, en réduisant les obstacles liés à la langue et en formant [...] les prestataires de soins de santé pour qu'ils fassent cas des spécificités culturelles dans le cadre de leur pratique » (Objectif 15, e).
- **Extension des services d'éducation nationaux** : « Assurer l'accès des migrants jeunes et en bas âge à une éducation, [...] en renforçant les capacités des systèmes éducatifs et en assurant un accès non discriminatoire [...] à l'éducation [...], à la formation linguistique » (Objectif 13 f).

Qui paie tous ces services gratuits à des populations illégalement entrées en France, sinon le contribuable français ? Ces cadeaux aux immigrants irréguliers font penser au propriétaire d'une maison squattée qui, voyant la pauvreté des squatteurs, s'engagerait à leur offrir à ses frais nourriture, services de santé, soutien juridique, interprètes, éducation...

Ce que le propriétaire donne aux squatteurs, il le prend sur ses biens et sur l'héritage de ses enfants. Propriétaire privé, il est libre de ses dons. Mais le gouvernement français n'est pas propriétaire des biens publics, il n'en est que le gérant pour le bien commun. Il n'est donc pas libre de retirer ces biens aux Français qui les ont gagnés, pour les offrir sans limite aux étrangers qui ne

6 - Quelles sont ces spécificités culturelles : faudra-t-il fournir des médecins femmes pour les femmes, des hommes pour les hommes, et satisfaire aux exigences propres à l'islam, par exemple ?

les ont pas gagnés. **Une telle générosité est injuste** : elle donne à ceux qui n'ont pas contribué (ce qui est normal, c'est le propre de la charité), mais elle prend à ceux qui ont contribué sans avoir sollicité ni obtenu leur accord. En dernière analyse, **elle « nationalise la charité »**, transformant la bienfaisance **privée et libre**, en une charité **collectivée** donc devenue **obligatoire**<sup>7</sup>.

En outre, cet accueil est offert aux candidats du monde entier puisque le flux d'entrée est incontrôlé. L'Occident devra-t-il accueillir les milliards de personnes défavorisées sur la planète? Le pourrait-il, même s'il le voulait ? Où est la limite de cette fuite en avant ?

## 2 Le pacte révèle un parti-pris systématique en faveur de l'immigration

### A) *Le pacte passe sous silence la double nocivité de l'immigration massive*

#### 1) **Pour les pays d'origine, l'émigration ne résout pas les problèmes structurels**

Le texte prête à penser que les flux migratoires seraient à double sens : « **nous sommes tous des pays d'origine, de transit et de destination** » (objectif 23, n°39). Il oublie que, dans leur immense majorité, les migrations vont vers l'Occident, qui en supporte les surcoûts. Le déficit économique énorme, qui n'est jamais mentionné (40 milliards d'euros annuels pour la France<sup>8</sup>), conduira inévitablement à la ruine de l'Occident sans que le gouffre de la misère des pays d'origine soit comblé. **L'immigration massive, sans limite, est une impasse économique. Cette analyse capitale est absente du texte.**

Le texte entretient d'ailleurs l'illusion que l'ONU peut résoudre les problèmes des pays d'origine, tout en mentionnant les causes structurelles dans l'objectif 23 b) : « **en raison de la pauvreté, du chômage, des changements**

7 - C'est une des nombreuses dérives collectivistes de nos gouvernements.

8- Voir l'étude de MBC : [L'accueil de l'étranger : un devoir d'humanité ?](#)

**climatiques et des catastrophes, des inégalités, de la corruption et de la mauvaise gouvernance, entre autres facteurs structurels** ».

Or l'expérience montre que l'ONU ne peut pas résoudre ces problèmes, lesquels ne font que croître avec le temps<sup>9</sup>. « *Les migrations sûres, ordonnées et régulières* » ne résolvent pas les problèmes des pays d'origine, mais détruisent progressivement l'économie, la civilisation, la paix sociale des pays d'accueil<sup>10</sup>.

#### 2) **Pour les pays d'accueil, l'immigration massive détruit leur civilisation par l'hétérogénéité des civilisations importées et la quantité des immigrants.**

Contre le bon sens des civilisations passées, le pacte n'émet pas de doute sur la nocivité d'une immigration hétérogène et massive. Il ne pose aucune limite numérique à l'obligation d'accueil. Il ne mentionne pas les problèmes d'insécurité, d'ensauvagement, de pratiques barbares que l'immigration hétérogène importe avec elle ou aggrave : terrorisme, mariage forcé, polygamie, excision<sup>11</sup>, menace de mort contre les convertis quittant l'islam, exclusion des autochtones de certains quartiers, constitution de ghettos communautaristes.

Le pacte ne mentionne pas que l'intégration requiert **la volonté d'intégration des immigrés** : les moyens matériels sont gaspillés si la communauté immigrante, notamment la communauté islamique, ne veut pas s'intégrer à la civilisation occidentale<sup>12</sup>.

9 - Depuis des décennies l'ONU essaie de résoudre le retard des pays pauvres : leur situation n'a fait qu'empirer. En effet la solution est politique : des « *institutions efficaces, transparentes et tenues de rendre des comptes* » (n°18, b). Elle est donc du ressort exclusif de chaque pays souverain.

10 - Voir l'étude de MBC : [L'accueil de l'étranger : un devoir d'humanité ?](#)

11 - Le Pacte prétend pourtant défendre le droit des femmes : « *Il [...] promeut l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, en insistant sur leur indépendance, leur capacité d'action et leur esprit d'initiative* » (n°15, g).

12 - Voir l'étude de MBC : [L'accueil de l'étranger : un devoir d'humanité ?](#)

## B) Le texte caricature l'opposition à l'immigration illimitée

Le texte condamne implicitement toute opposition à l'immigration, par accusations répétées : racisme (7 fois), xénophobie (7), intolérance (6), discrimination (30), haine (2), stigmatisation (1).

Cette condamnation a deux caractéristiques frappantes :

- **Elle frappe un absent**: aucune citation des opinions condamnées n'est donnée. En justice, comment condamner un absent qui n'est jamais cité, dont les fautes ne sont pas caractérisées, exposées?
- **Elle est gratuite, irrationnelle** : aucune réfutation des opinions incriminées n'est donnée, aucun argument rationnel n'appuie cette condamnation. Où sont les attendus du jugement ?<sup>13</sup>

Où sont le « *respect, la tolérance, l'ouverture, l'inclusion* » prônées dans le texte ? Cette caricature de condamnation ressemble à une technique subversive classique : elle consiste à inventer un ennemi commun pour unir tous les pays dans une lutte du « camp du bien » contre celui du « mal »<sup>14</sup>. En général, le « camp du bien » ainsi artificiellement réuni sert des intérêts autres que les motivations officielles. Il faudra se demander lesquels, c'est l'objet d'une autre étude<sup>15</sup>.

## C) Le pacte conclut qu'il faut augmenter encore l'immigration

« Nous nous engageons à ménager des options et des filières de migration régulière **pour faciliter la mobilité de la main-d'œuvre et le travail décent compte tenu des réalités de la démographie et du marché du travail, optimiser l'accès à l'éducation, défendre le droit à la vie de famille et répondre aux besoins des migrants qui se trouvent en situation de vulnérabilité, l'objectif étant de développer et de diversifier les filières de migration sûre, ordonnée et régulière** » (Objectif 5, n°21).

Face au prétexte invoqué de la démographie déprimée de l'Occident, l'ONU n'encourage pas la natalité des pays occidentaux, solution pourtant la plus naturelle. Elle promeut l'immigration, envisagée surtout du point de vue matérialiste du « marché » : « **Faciliter la mobilité[...] de la main-d'œuvre au moyen d'accords [...] de libre circulation, de libéralisation des régimes de visas [...], en fonction des priorités nationales, des besoins des marchés locaux et de l'offre de compétences** » (n°21, b et c).

Le pacte recommande en outre de faciliter le regroupement familial : « **Faciliter l'accès aux procédures de regroupement familial des migrants, quel que soit leur niveau de compétences** » (n°21, i).

## 3 Le pacte est une étape supplémentaire vers la confiscation de notre souveraineté nationale

Certes le pacte déclare respecter la souveraineté des États : il annonce établir « **un cadre de coopération juridiquement non contraignant [...]. Il [...] respecte la souveraineté des États** » (n°7 et n°15 c).

Pourtant les dispositions majeures du texte prétendent régenter notre vie politique nationale.

13 - Les attendus sont ainsi définis : « *Selon l'article 455 du Code de procédure civile, le juge doit, dans les jugements des tribunaux [...], exposer tout d'abord les prétentions des parties et leurs « moyens », c'est-à-dire les raisons, de fait ou de droit, invoquées par ces parties à l'appui de leurs prétentions. Cette partie du jugement est appelée « motivation », « motifs » ou « attendus ». Ce n'est qu'ensuite que le juge indique quelle est sa décision.* » [https://fr.wikipedia.org/wiki/Motivation\\_des\\_d%C3%A9cisions\\_de\\_justice#:~:text=Cette%20partie%20du%20jugement%20est,indique%20quelle%20est%20sa%20d%C3%A9cision.](https://fr.wikipedia.org/wiki/Motivation_des_d%C3%A9cisions_de_justice#:~:text=Cette%20partie%20du%20jugement%20est,indique%20quelle%20est%20sa%20d%C3%A9cision.)

14 - Cette technique a été utilisée avec succès par les États-Unis pour déclencher la guerre d'Irak en 2003 : les « armes de destruction massive » ayant justifié la guerre ont disparu sans laisser de trace.

15 - Voir l'étude de MBC : [La politique française de l'immigration](#)

## A) Le pacte entend contrôler notre débat public national

### 1) Il prône le contrôle du débat public jusqu'à la censure des opposants à l'immigration

« Objectif 17 : Éliminer toutes les formes de discrimination et **encourager un débat public** fondé sur l'analyse des faits afin de **faire évoluer la manière dont les migrations sont perçues**.

Nous nous engageons à **éliminer** toutes les formes de discrimination et à **condamner et combattre** les **expressions**, les manifestations et les actes de racisme, de discrimination raciale, de violence et de xénophobie visant **tous les migrants et l'intolérance** qui y est associée. [...]

Adopter, appliquer et maintenir en vigueur **des textes de loi qui répriment** les infractions inspirées par la **haine** visant les migrants [...]

Favoriser les campagnes de sensibilisation [...], le but étant **d'amener le public à considérer les effets positifs qu'ont des migrations** sûres, ordonnées et régulières [...], et de **mettre un terme au racisme, à la xénophobie et à la stigmatisation** à l'égard de **tous les migrants**[...].

Promouvoir une information indépendante, objective [...], **y compris sur Internet**, [...] en sensibilisant les professionnels des médias aux questions de migration et à la terminologie afférente, en instituant des **normes déontologiques** pour le journalisme et la publicité et en **cessant d'allouer des fonds publics ou d'apporter un soutien matériel aux médias** qui propagent systématiquement **l'intolérance, la xénophobie, le racisme et les autres formes de discrimination envers les migrants**, dans le plein respect de la liberté de la presse » (obj 17, c). Ce « respect de la liberté de la presse » ne manque pas de sel, vu l'autoritarisme des préconisations.

### 2) Il prétend surveiller les campagnes électorales nationales

« Appuyer les activités menées à l'échelon local pour promouvoir le respect mutuel, **notamment lors des campagnes électorales** »(obj 17, g). Faudra-t-il censurer le contenu des programmes politiques et les débats nationaux?

### 3) Il encourage la délation, puis la punition des réfractaires

« Permettre [...]de dénoncer tout acte d'incitation à la violence contre les migrants [...]et amener quiconque participant à la commission d'une infraction inspirée par la haine contre des migrants à **répondre de ses actes**» (objectif 17, b). La délation institutionnalisée est propre aux régimes totalitaires, pour instaurer la peur dans la population surveillée.

## B) Le pacte prétend contrôler et sanctionner les autorités politiques nationales

« Ménager aux migrants, [...] des voies de recours [...], le but étant **d'asseoir le principe de responsabilité et d'amener les autorités à répondre des faits et actes de discrimination** commis contre les migrants et leurs familles » (obj 17, e).

« Nous doter de **mécanismes** permettant de **prévenir, de constater et d'éliminer** les pratiques de **profilage racial, ethnique et religieux des migrants de la part des autorités** » (obj 17, d).

Les États eux-mêmes sont mis sous surveillance par des institutions « indépendantes »: « **Créer ou mandater des institutions indépendantes** [...], afin qu'elles [...]suivent les **plaintes** concernant les situations dans lesquelles **l'accès des migrants aux services de base est systématiquement refusé** [...], **faciliter l'obtention de réparations et veiller à faire évoluer les pratiques** »(obj 15 d).

Le vocabulaire autoritaire contraste avec l'intention officielle d'un texte « juridiquement non contraignant » : « **mécanismes** permettant de **prévenir, de constater et d'éliminer** », « **éliminer** toutes les formes de discrimination », « **condamner et combattre** », « **réprimer** », « **mettre un terme au racisme** ». « **Amener les autorités à répondre des faits et actes de discrimination** »<sup>16</sup>.

Angela Merkel, alors chancelière allemande, confirmait franchement cette intention autoritaire et supranationale:« **le Pacte est valable pour tous les pays du monde, même pour les pays qui rejettent le pacte. Le facteur décisif étant de savoir si l'ONU vote pour ou contre** »<sup>17</sup>. Cette opinion fait de l'ONU une sorte de

16 - Objectif 17, e).

17 - [www.mmnews.de/politik/105283-merkel-migrationspakt-gilt-fuer-alle-auch-fuer-ablehner](http://www.mmnews.de/politik/105283-merkel-migrationspakt-gilt-fuer-alle-auch-fuer-ablehner)

parlement mondial qui obligerait même les pays opposés aux décisions majoritaires. Cette idéologie mondialiste veut établir les institutions d'un gouvernement mondial au détriment des souverainetés nationales<sup>18</sup>.

En Belgique, la signature du pacte a provoqué une crise politique menant à la démission du Premier Ministre Charles Michel. Un haut fonctionnaire belge a publié une analyse lucide de l'idéologie qui sous-tend le pacte<sup>19</sup> :

« Ce qui suscite l'hostilité, c'est l'argument idéologique qui sous-tend le Pacte[...].LePacte prône un discours univoque sur l'immigration, "présentée comme un phénomène **inéluçtable et automatiquement bénéfique** pour tous les pays du monde entier" (LLB 5/12/2018). Le Pacte déclare en effet dans son préambule : "Les migrations ont toujours fait partie de l'expérience humaine depuis les débuts de l'Histoire, et nous reconnaissons qu'à l'heure de la mondialisation, elles sont facteurs de prospérité, d'innovation et de développement durable." En septembre dernier, sur Twitter, l'Agence des Nations Unies pour la migration reprenait le même argument, résumé en une triade de choc : "**La migration est inévitable, la migration est nécessaire, la migration est désirable.**"

Ce discours aux allures orwelliennes (la migration serait à la fois inévitable et bénéfique) est martelé aux peuples européens avec **insistance par la quasi-totalité des élites, institutions européennes et internationales** (Commission européenne, Nations Unies, FMI...), intellectuels et économistes, anciens hommes d'État, médias, universités, écoles[...].

Pourquoi, malgré l'infamale pression, la diabolisation, les mises en garde, les éditoriaux sagaces et donneurs de leçons, les Européens continuent-ils, toujours plus nombreux, à rejeter le modèle de société "multiculturelle et ouverte" qu'on leur présente comme rigoureusement inévitable et absolument mirifique, le seul et unique possible aboutissement paradisiaque de toute l'Humanité ?

**Parce qu'ils savent d'instinct que ce discours contient, en filigrane implicite, leur propre disparition.**

En effet [...]les partisans d'une Europe "ouverte" tiennent pour acquis que les Européens ne font plus d'enfants et n'en feront plus jamais : dans la vision libérale, l'immigration n'est désirable que parce qu'elle permet de remplacer une

population vieillissante. [...]L'**Occident ayant organisé sa propre dénatalité, à coups de démantèlement de la solidarité et de la famille, d'individualisme à tout crin et de contrôle des naissances, il se cherche logiquement des peuples de substitution** pour maintenir la croissance et la consommation, seules valeurs dignes d'intérêt aux yeux d'un système libéral. [...]

L'immigration de masse extra-européenne "nécessaire, inévitable et désirable", porteuse de "prospérité et d'innovation", **n'a donc de sens que dans le contexte de la dissolution des peuples européens**. Dissolution graduelle, progressive, indolore et incolore, dans le vieillissement général et l'absence de destin, ultime étape dans un processus de désintégration culturelle et sociale. [...]

L'opposition [...]n'est pas tant dirigée contre le Pacte lui-même que contre ce qu'il représente : **une déclaration de plus en faveur d'un monde globalisé, ouvert aux flux migratoires, dans lequel aucun destin n'est proposé aux Européens, si ce n'est celui de la maison de retraite.**»

Le 19 décembre 2018 à l'ONU, 152 pays votent le pacte, contre 12 abstentions et 5 refus : États-Unis, Hongrie, République tchèque, Pologne, Israël.

**En conclusion, un citoyen français est conduit à se poser trois questions:**

1. Pourquoi les gouvernements français encouragent-ils l'immigration massive, suicide économique et démographique de notre civilisation?
2. Si notre souveraineté, dans une matière aussi grave que la politique d'immigration, est ainsi abandonnée, ne s'agit-il pas d'une trahison de la France par ses autorités politiques ?
3. Cette présentation à sens unique des bienfaits de l'immigration, sans mention des méfaits de l'immigration massive, sans condition préalable envers des pays pratiquant officiellement les discriminations condamnées, est une manipulation des États et des opinions publiques. Quelle est l'intention de l'ONU et des gouvernements qui en sont complices ?

Ces questions sont approfondies dans une autre étude de MBC, [la politique française de l'immigration](#).

18- J. Attali plaide pour le gouvernement mondial, décrit en détails toutes ses institutions et l'annonce comme inéluctable dans [Demain qui gouvernera le monde ?](#), Fayard, oct. 2011.

19 - Il écrit sous couvert d'un pseudonyme : [www.lalibre.be/debats/opinions/2018/12/14/au-dela-du-pacte-migratoire-XHV534TMOVA35CXGS65ZDS7YJA/](http://www.lalibre.be/debats/opinions/2018/12/14/au-dela-du-pacte-migratoire-XHV534TMOVA35CXGS65ZDS7YJA/)